

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 161
de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) et de M. Andreas Burri (Verts),
ainsi que de 47 cosignataires,
demandant une étude en vue de la construction d'un trottoir à partir du carrefour de la route
de Bourguillon et de la route du Lac Noir jusqu'à l'arrêt de bus "Eléonore-Niquille"**

En séance du 19 mai 2015, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 161 de Mme E. Schneuwly-Aschwanden et de M. A. Burri, ainsi que de 47 cosignataires, lui demandant une étude en vue de la construction d'un trottoir à partir du carrefour de la route de Bourguillon et de la route du Lac Noir jusqu'à l'arrêt de bus "Eléonore-Niquille".

Résumé du postulat

Le postulat demande une étude en vue de la construction de ce trottoir en la justifiant par le fait que les utilisateurs du P+R de Bourguillon ainsi que les personnes en provenance du chemin de la Chapelle ou du carrefour des routes de Bourguillon et de Marly doivent cheminer le long de la route du Lac-Noir ou marcher sur le talus afin de rejoindre l'arrêt de bus "Eléonore-Niquille". Il mentionne également que la situation actuelle est source de danger.

Réponse du Conseil communal

Selon l'article 24 de la Loi sur les routes du canton de Fribourg du 15 décembre 1967, des trottoirs seront construits lorsque l'intensité du trafic ou les exigences de sécurité les rendent nécessaires. Il faut, dans ce cadre, rappeler que les routes de Bourguillon et du Lac-Noir sont des routes appartenant au réseau routier cantonal avec un trafic journalier moyen (TJM) de l'ordre de 8'300 véhicules, dont un pourcentage de véhicules lourds d'environ 6% sur la route de Bourguillon. Cet axe d'entrée en ville de Fribourg fait partie du réseau routier structurant. Il est notamment emprunté par les habitants de la Haute-Singine et par les usagers en provenance de Marly. Ce tronçon fait partie de la grande ceinture qui permet au trafic de transit d'éviter le centre-ville. Il s'agit donc hiérarchiquement d'un axe névralgique du réseau routier. Se trouvent également dans ce secteur le parking d'échange de Bourguillon et le centre du hameau de Bourguillon qui fait partie des sites d'importance nationale de l'inventaire ISOS.

A l'heure actuelle, les utilisateurs du parking d'échange souhaitant se rendre à l'arrêt "Niquille" sont obligés de cheminer directement sur la route cantonale du Lac-Noir. En effet, aucune infrastructure piétonne continue n'est offerte sur ce tronçon routier. Les habitants du centre du hameau, pour lesquels cet arrêt est le plus proche, se trouvent confrontés au même problème. De plus, en dehors de l'aspect purement "utilitaire", le hameau de Bourguillon est un quartier très fréquenté et prisé pour les promenades et les randonnées pédestres. En effet, plusieurs itinéraires de promenade,

comme par exemple les chemins de la Fenettaz ou de Brünisberg, la promenade Madeleine-Eggendorffer, Beau-Chemin (porte de Lorette) convergent vers le centre du hameau (chapelle de Bourguillon). Le lien entre ces différents chemins est peu satisfaisant compte tenu de la discontinuité des infrastructures piétonnes le long de la route du Lac-Noir. Afin de pallier cette lacune, les piétons se voient dans l'obligation de cheminer le long de cette route cantonale ou de faire un détour en empruntant le chemin de la Chapelle, le chemin de la Fenettaz et la rue Eléonore-Niquille.

Il paraît dès lors indispensable, au regard de ces éléments, de prévoir une infrastructure piétonne continue et cohérente de part et d'autre de cette route, afin que les pendulaires, les promeneurs et autres usagers des transports publics puissent accéder en toute sécurité à l'arrêt de bus ou au réseau de randonnée pédestre.

Suite à ce diagnostic, différentes variantes permettant de répondre à cet objectif ont été élaborées.

Pour le bord nord de la route du Lac-Noir, le cheminement est interrompu par un talus présent en partie sur une parcelle privée (n°12'025 - route du Lac-Noir n°1) et le domaine public cantonal. La réalisation d'un trottoir exige une adaptation du talus et une emprise sur le domaine privé. Des discussions devront donc être entreprises avec le propriétaire afin d'obtenir un accord pour permettre cette réalisation. Le coût des travaux, sans tenir compte de l'emprise du terrain, est évalué à 30'000 francs. Outre l'aspect financier et d'acquisition du terrain, un tel projet nécessite une procédure de mise à l'enquête publique, précédée d'une demande préalable auprès des Services cantonaux. Pour l'heure, le projet doit encore être affiné avant d'aborder la phase de négociation avec le propriétaire privé.

Quant au côté sud, la topographie y est plus clémente. La réalisation d'un cheminement en gravier gras semble possible et moins onéreuse. Toutefois, là aussi une emprise sur des parcelles privées s'avère nécessaire.

En cas de réalisation de ces cheminements, la question des traversées de route et des passages piétons reste à régler.

Le projet Valtraloc (valorisation des traversées de localité) de mai 1992 prévoyait la mise en place de trottoirs de part et d'autre de la route du Lac-Noir.

Conclusion

Pour conclure, le Conseil communal estime que la réalisation de trottoirs de part et d'autre de ce tronçon de la route du Lac-Noir est nécessaire pour assurer la continuité des cheminements. Toutefois, ces réalisations dépendront notamment de l'aboutissement des discussions avec les propriétaires privés, des procédures et des contraintes budgétaires.

Le postulat n° 161 est ainsi liquidé.